

N°9
JANVIER
2019

le TOUCASSIN



Commune de
Solliès-Toucas

www.ville-solliestoucas.fr



SOLLIES
TOUCAS

Permis de louer

CMJ : La parole est à la jeunesse

Maxime HERCHY montre les muscles



FÊTES ET CÉRÉMONIES

▲ Samedi 26 janvier
REMISE DES RÉCOMPENSES AUX JUDOKAS TOUCASSINS
 Salle des Fêtes

▲ Lundi 18 février
GOÛTER DE LA CHANDELEUR
Organisé par le CCAS
 Salle des fêtes

▲ Courant avril
THÉ DANSANT
Organisé par le CCAS
 Salle des fêtes



▲ Dimanche 28 avril
CHAPITRE DES COMPAGNONS DE L'AÏOLI
 Salle des Fêtes



▲ Dimanche 28 avril
CÉRÉMONIE « SOUVENIR DES DÉPORTÉS »

CONCERTS / SPECTACLES / CULTURE

▲ Samedi 2, 9, 16 et 23 février
INVITATION AU VOYAGE
Présentation d'un diaporama
Organisé par le Photo Club Toucassin
 Salle des fêtes

▲ Dimanche 3 février
AUDITION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CANTONALE DE MUSIQUE
 Salle des Fêtes



▲ Février mars
PRINTEMPS DES POÈTES
Venez déposer vos écrits dans les boîtes à poésie, en mairie et à la bibliothèque.



DIVERS

▲ Dimanche 27 janvier
LOTO DES AMIS DE L'ÉGLISE ST CHRISTOPHE
 Salle des Fêtes



▲ Jeudi 21 février
DON DU SANG
 Salle des fêtes

▲ Jeudi 18 avril
DON DU SANG
 Salle des fêtes



+ d'infos disponibles sur notre site
www.ville-solliestoucas.fr

ÉDITO

François Amat
Le Maire



#CHÈRES TOUCASSINES, CHERS TOUCASSINS

L'année 2018 s'est terminée avec beaucoup d'interrogations. Le mouvement des gilets jaunes a fait ressurgir des douleurs profondes face à l'injustice sociale et fiscale que ressentent un trop grand nombre de personnes.

Si la solidarité envers les plus démunis s'impose, l'assistantat généralisé, généré autant par la gauche que par la droite dans les dernières décennies, ont dévalorisé le travail.

Le manque de culture économique fait ressurgir des idées populistes dangereuses face à un modèle de société qui n'est plus en phase avec son temps : des pauvres de plus en plus pauvres, des riches de plus en plus riches, et une tranche moyenne de plus en plus sollicitée pour combler les déficits !... Triste constat...

Si le grand débat annoncé se réalise, qu'il puisse permettre à nos dirigeants de prendre la vraie mesure des urgences à régler et expliquer où on peut aller !

Nous y prendrons alors notre part à Solliès-Toucas, dans le calme et la sérénité.

En tout état de cause, ma détermination, et celle de l'équipe municipale, est intacte pour réaliser ou finaliser en 2019, nos projets que vous pourrez partager dans ce nouveau numéro du « Toucassin ».

A l'orée de cette nouvelle année, je vous souhaite une bonne santé et le meilleur pour vous et vos proches.

Bien cordialement,

François Amat
Maire et président de la C.C.V.G

TOUCASSIN

*Bulletin d'information
de la commune de
Solliès-Toucas*

Hôtel de Ville de Solliès-Toucas
83210 Solliès-Toucas

Responsable de la publication

François AMAT

Adjoint à la communication

Jérémie FABRE

Rédaction

Bernard MAURY

Photographies

Mairie Solliès-Toucas

Isabel GUICHARD

Maquette

et si...

Impression

Imprimerie Sira

SOMMAIRE

#SOMMAIRE

▲ Agenda - Édito	2 - 3
▲ Retour en images	4 - 5
▲ Vivre ensemble	6 - 7
▲ Urbanisme	8
▲ Travaux	9
▲ Jeunesse	10
▲ En Bref	11
▲ Tourisme	12
▲ Association	13
▲ Portrait	14
▲ Libre expression	15
▲ Prouvençau	16

TOUCASSIN

TOUCASSIN



RETOUR EN IMAGES

Retour en images | Vivre ensemble | Urbanisme | Travaux | Jeunesse

#11 NOVEMBRE > COMMÉMORATION



#7 ET 8 DÉCEMBRE > TÉLÉTHON



REPAS DE ANCIENS



#17 ET 23 NOVEMBRE > PIÈCE DE THÉÂTRE





#15 DÉCEMBRE > PASTORALE



#16 DÉCEMBRE > NOËL AU VILLAGE



#24 DÉCEMBRE > VEILLÉ DE NOËL



+ de photos disponibles
sur notre site
www.ville-solliestoucas.fr





LE RÔLE DE CHACUN

LE MAIRE
Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

LE COMMANDEMENT
Le commandant de groupement définit les modalités pratiques et les modalités de l'évaluation du dispositif.

LES HABITANTS
Le dispositif peut être signé entre le maire, le commandant de groupement et les habitants. Les habitants adoptent des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle, signalement en l'absence de leurs occupants, de courrier, signalement de faits d'incivilités, des déchets, ...

LA GENDARMERIE
Le dispositif est encadré par la gendarmerie nationale. Ce que l'engagement citoyen ne conduit pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :

POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

PARTICIPATION CITOYENNE

GENDARMERIE NATIONALE

LA POSTE S'INSTALLE EN MAIRIE

Après des travaux réalisés dans les temps et financés par La Poste, l'agence communale vous accueille désormais du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 pour effectuer un certain nombre d'opérations d'affranchissement ou de services financiers.

La Poste relais se situe quant à elle au salon SV Coiffure (face à la mairie), ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 9h00-12h00 et 14h00-18h30, le vendredi de 9h00-17h30 ainsi que le samedi de 9h00-17h00, pour des opérations d'affranchissement ou des dépôts de courriers et colis.

Une solution de proximité qui est parfaitement opérationnelle.



SÉCURITÉ

Participation Citoyenne : coup d'envoi dans quelques semaines

C'est une vingtaine de volontaires, hommes et femmes, actifs et retraités, représentant les divers quartiers de la commune, qui ont exprimé leur souhait de participer au programme chapeauté par la Gendarmerie Nationale. Cette *Participation Citoyenne* poursuit plusieurs objectifs : établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique; accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation; renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Le coup d'envoi officiel de ce programme est prévu en février.

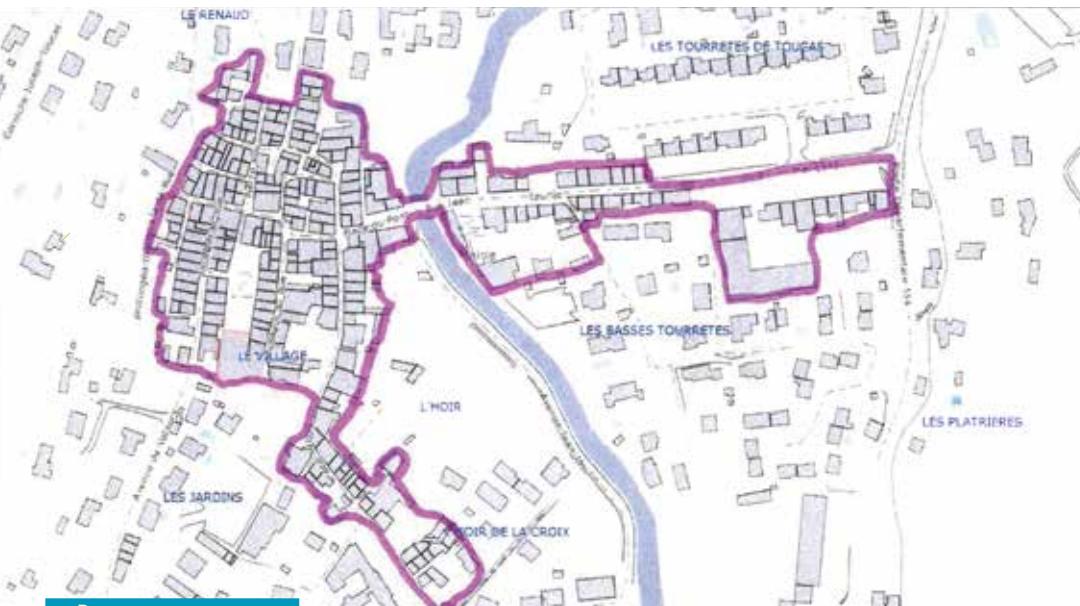


Une réserve communale de Sécurité Civile à Solliès-Toucas

Notre commune dispose d'un CCFF qui est très actif pour remplir ses missions de prévention, de surveillance et de guidage des pompiers en cas d'incendie. Avec la constitution d'une Réserve Communale de Sécurité Civile il s'agit de se doter d'un outil pour intervenir dans d'autres circonstances : « *Les missions du CCFF sont claires et très bien remplies, précise Jean-Pierre CALONGE, le 1^{er} adjoint au maire. Par contre, si nous devons mobiliser ces volontaires bénévoles sur d'autres problématiques de crise comme des inondations par exemple, cela devient plus compliqué car il n'y a pas de cadre juridique. La création de cette Réserve permet de donner ce cadre et en même temps de renforcer notre capacité locale de gestion de crise en faisant appel à la solidarité.* »

Mobilisables en cas de crise

Si un phénomène particulier comme une catastrophe naturelle survenait, les membres de cette Réserve seraient appelés alors à effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes. Un renfort de terrain et de proximité, au service des habitants, qui se révèle toujours indispensable. Pour intégrer cette Réserve, aucune compétence particulière n'est exigée sinon la volonté de s'engager en tant qu'acteur citoyen. Et donc si vous avez un peu de temps à consacrer (15 jours maximum par an), vous pouvez contacter la mairie pour vous inscrire.



#PERMIS DE LOUER

Lutte contre le logement indigne : l'engagement est pris

La commune a décidé de s'engager dans la lutte contre l'habitat indigne avec l'instauration d'un permis de louer dès le mois d'avril prochain. Une initiative accompagnée d'un programme d'aides destiné aux propriétaires désireux d'améliorer la qualité des logements. Explications.

Le diagnostic a été posé. Environ 5% des logements sont potentiellement « indignes », concentrés sur le centre ancien. Selon la définition donnée par l'Agence Régionale de Santé, on appelle habitat indigne, « les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ». « L'enjeu est de s'assurer que sur la commune, les logements soient au niveau pour Jean-Pierre CALONGE, adjoint au maire en charge du dossier. C'est de la responsabilité des propriétaires mais aussi des élus et malheureusement l'actualité récente le démontre. »

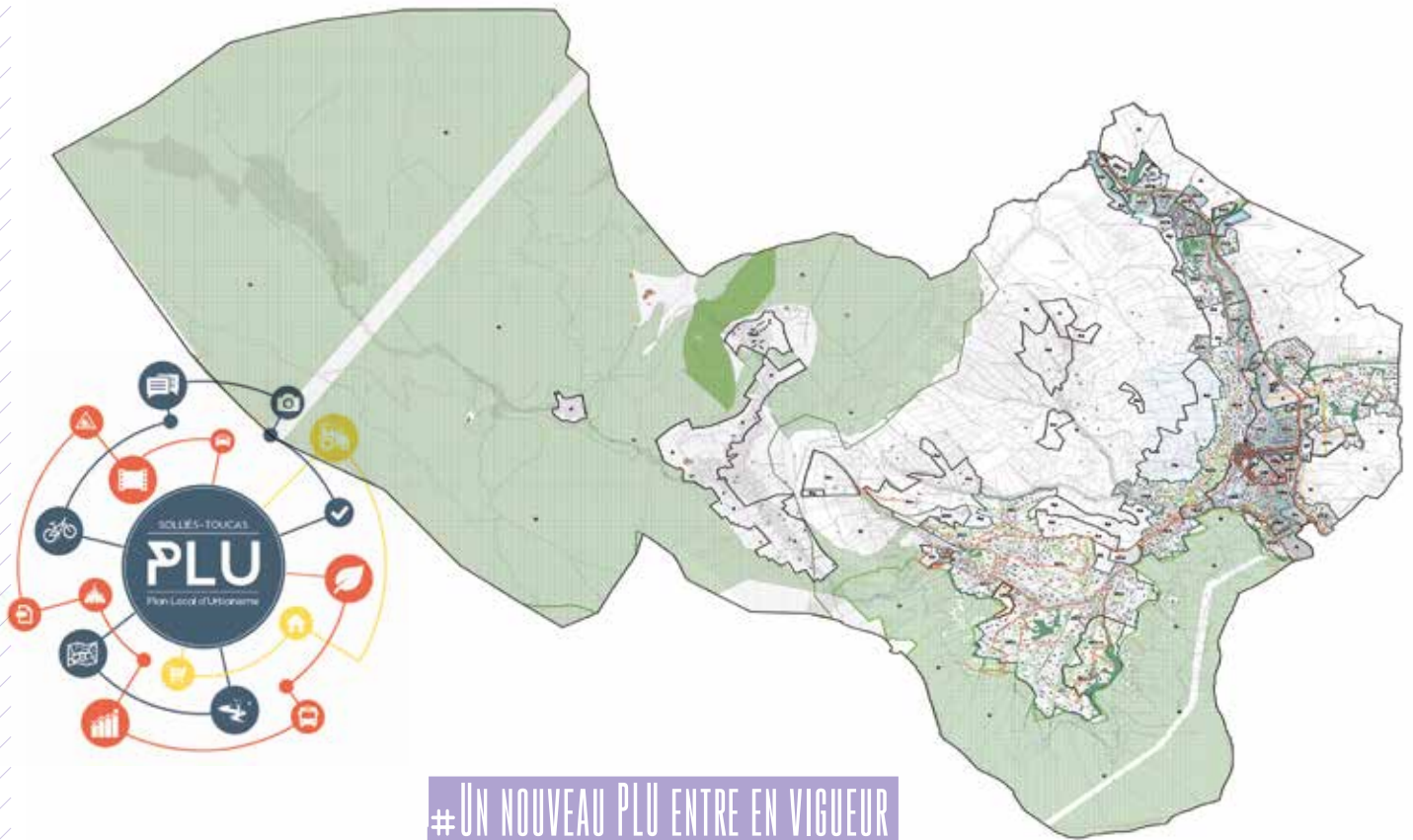
Un document indispensable pour louer

Un des moyens de s'assurer de la qualité des logements est donc de délivrer un permis de louer. A partir du 22 avril prochain, dans le cas d'un renouvellement de bail, les propriétaires ne pourront plus louer leur bien s'ils ne possèdent pas ce document. Pour l'obtenir, il faudra transmettre à la mairie un formulaire CERFA (n°15652*01), le projet de bail, les diagnostics immobiliers et un plan intérieur du logement. « Ce n'est pas la mairie qui va examiner ces dossiers explique Jean-Pierre CALONGE. Nous ferons appel à un cabinet extérieur pour assurer une totale impartialité. Après le dépôt du dossier, la réponse est donnée dans un délai d'un mois. » A défaut, le code de la Construction et de l'Habitation (art. 635 et suivants) prévoit en cas d'infraction une amende de 5 000 € maximum, 15 000 € en cas de récidive.

Un accompagnement pour les propriétaires

Parallèlement, sur cette même période, la CCVG lance un vaste programme d'accompagnement d'amélioration de l'habitat. « Les propriétaires qui souhaitent se lancer dans des travaux de mise à niveau des logements pourront être accompagnés financièrement précise Jean-Pierre CALONGE. Des subventions de l'Etat, de l'ANAH, du Département et des collectivités territoriales sont prévues. C'est un véritable effort collectif qui est fait, pour faire en sorte que la situation s'améliore pour tout le monde.»





UN NOUVEAU PLU ENTRE EN VIGUEUR

Après trois ans de travail, ponctué de réunions publiques de présentation et de concertation, d'explications et de débats, d'une enquête publique, Solliès-Toucas dispose désormais d'un nouveau PLU. Rappel des grandes orientations.

Ce fut un vaste chantier qui a nécessité de remettre à plat beaucoup de choses et de se projeter dans l'avenir, pour prévoir ce que sera notre commune d'ici quelques années. « *Ce n'a pas été simple*, précise Jean Pierre CALONGE, 1^{er} adjoint au maire en charge de l'urbanisme. *Mais ce dossier a été parfaitement maîtrisé par les équipes municipales, élus et fonctionnaires, appuyées par des experts extérieurs, qui a pu être bouclé dans les délais prévus. Au final, ce document dessine les contours de l'avenir et fixe quelques grandes orientations.* »

LA VALORISATION DES ATOUTS DE NOTRE TERRITOIRE

- Renouer avec le caractère rural de notre commune en augmentant les zones agricoles et les espaces agricoles d'intérêt paysager
- Valorisation de la culture locale et du patrimoine bâti à protéger (une quarantaine de sites a été répertorié)

L'ensemble du document et diverses cartes qui reprennent les zonages qui désormais s'appliquent sont en consultation en Mairie ou bien sur le site internet de la commune.

La préservation des richesses environnementales

- Protection du cadre de vie en délimitant des trames vertes et bleues, ainsi que des espaces verts protégés
- Limitation à l'existant des constructions sur les coteaux
- Les surfaces boisées sont confortées et l'imperméabilisation des sols est limitée

La recomposition du village : priorité au centre et maîtrise des extensions urbaines

- L'urbanisation en centre-ville et sa périphérie est renforcée
- La constructibilité est limitée dans les quartiers extérieurs
- Au total les zones constructibles passent de 421 ha à 346 ha, soit une réduction de 18% garantissant l'objectif fixé de 7000 habitants à l'horizon 2030 (production attendue de 630 logements)
- Identification de nouveaux emplacements réservés pour de la mixité sociale



PREMIERS COUPS DE PIOCHE PROCHAINEMENT POUR LE PÔLE MÉDICAL

Il ne s'agit pas à proprement parler du début de la construction de cet équipement qui est attendu pour la fin de l'année, mais plutôt de divers aménagements liés à ce projet. La Stèle de l'Herminier va être déplacée de quelques dizaines de mètres et les travaux du nouveau boulodrome vont débiter. A proximité, une aire de jeux pour enfants sera également construite.

GROSSE OPÉRATION DE NETTOYAGE DES CANIVEAUX

Il aura fallu plus d'un mois à l'automne dernier pour nettoyer les caniveaux de notre commune. Les équipes ont été mobilisées pour réaliser une opération d'envergure. Avec un effet directement mesurable : lors des fortes précipitations, il n'y a pas eu de dégâts.



L'ANCIEN ABRIBUS DÉMOLI

Il n'avait plus d'utilité depuis la mise en place de la nouvelle installation largement plus adaptée. Il a donc été démoli.



DES TOILETTES PUBLIQUES AU GAOU



C'est un équipement qui manquait à proximité du jardin. Et il sera prochainement disponible.

DES CLÔTURES POUR LA VILLA MENTOR

Pour sécuriser le lieu, une entreprise a été sollicitée pour disposer des clôtures tout autour de la propriété. Coût de l'investissement : 6 000,00 €.



LES ÉLUS AU CMJ

	Filles	Garçons
CM1	BATY Clara BOLLA Lili DEMIT Louison DEWE Eloise FICHAUX Hyacinthe PASTOR Jade	DI PASQUALE Andrea DURAND Otis
CM2	BLANCO DEROSIAUX Ninon CATTÀ Maya KHAZRI Manoa PAPROCKI Zélie	AUGER Elyan AUGER Yoan AUTOFAGE Bastien JUAN Leo

Le trombinoscope des élus est visible sur le site Internet de la ville, rubrique enfance

CMJ : LA PAROLE EST À LA JEUNESSE

Le Conseil Municipal des jeunes de Solliès-Toucas a été installé en décembre dernier. Une cérémonie qui marque la fin d'un processus électoral et qui ouvre la voie à un travail d'équipe pour proposer des projets à mettre en œuvre sur notre commune.

Il y avait de l'émotion, de la fierté, même une certaine solennité. En ce mardi 11 décembre 2018, 16 jeunes toucassins se virent remettre chacun leur écharpe et leur carte d'élu, ils sont officiellement installés en tant que membre du CMJ. « *Ce fut un moment fort, commente Patrick CASSINELLI, conseiller municipal délégué à la petite enfance et à la jeunesse. C'est surtout l'aboutissement de tout un processus électoral qu'ils ont pris très au sérieux et qu'ils ont parfaitement mené, peut-être plus consciencieusement encore que les adultes.* »

Une campagne à l'école

Tout a commencé en novembre, avec les déclarations de candidatures, dans les classes de CM1 et de CM2. Accompagnés par Fabienne FILOSA, qui a en charge la coordination des activités scolaires, et deux animatrices, Anne MALLEJAC et Coralie GAL, les 26 candidats ont travaillé sur leurs propositions et la mise en page de leur affiche de campagne. Puis vint l'heure du vote, dans la même configuration que les élections républicaines traditionnelles. Avec pratiquement 100% de participation, le chiffre peut faire rêver !

Un travail collégial

Désormais, une nouvelle étape commence. « *Il s'agit d'un travail d'équipe, car il n'y pas des délégations et c'est ensemble qu'ils devront définir les projets* précise Patrick CASSINELLI. *Il va falloir qu'ils examinent ensemble les différentes idées, qu'ils choisissent celles qui est possible de mettre en œuvre à l'échelle d'une commune et derrière qu'ils fixent un budget.* » Tout ce travail sera encadré par les animatrices qui ont participé à la première phase, afin de leur apporter les explications dont ils pourraient avoir besoin au fur et à mesure de leur réflexion. La municipalité a prévu de dégager les moyens budgétaires nécessaires pour mettre leur projet en application.

Un planning et une méthode

Dès le mois de janvier, première réunion, le mercredi. Pour défricher les sujets et créer 2 commissions. Ensuite, le rythme des rencontres sera mensuel. La tâche ne sera pas toujours simple : « *Le premier apprentissage sera de savoir écouter l'autre* confie Patrick CASSINELLI. *Et ensuite, ils devront suivre la réalisation de leur projet. C'est en tout cas une expérience de citoyenneté extraordinaire et une belle image de notre jeunesse.* »

A suivre.





#TÉLÉTHON : BELLE MOBILISATION

La collecte de fonds pour la recherche a encore fortement mobilisé sur notre commune, avec un montant de dons qui s'établit à 3 913,00 €. Bravo et merci à tous pour votre générosité et votre participation.



#PROJET DE MUSÉE MENTOR : ACTE 1

Un cabinet d'étude, spécialisé dans la muséologie, vient d'être missionné pour réaliser une étude de faisabilité d'un musée consacré à l'œuvre du peintre MENTOR. La forte fréquentation à l'occasion des expositions réalisées à Hyères, Sainte-Maxime, Saint-Cyr, conforte la volonté et la pertinence de mettre en valeur ce patrimoine qui est propriété de la commune. A suivre



#DES PANNEAUX LUMINEUX POUR MIEUX S'INFORMER

Un nouveau panneau lumineux, plus lisible, vient d'être installé le long de la RD 54. Il permet de diffuser des messages d'une plus grande qualité visuelle. Un panneau qui est éteint la nuit par souci d'économies d'énergie et ne pas gêner les conducteurs. L'ancien panneau a été déplacé près de l'école élémentaire et a été équipé d'ampoules LED. Coût global de l'investissement 31 700 €. Cette opération complète l'équipement de la commune en moyens de communication modernes.

#NOUVELLE ACTIVITÉ : CHRISTELLE MALAISY OUVRE SON CABINET



Elle est sophrologue hypnothérapeute, diplômée de l'école sophrologie PACA. Christelle MALAISY accompagne les personnes qui désire arrêter le tabac avec l'hypnose ou encore pour la perte de poids ou la gestion du stress. Le cabinet est situé à l'Espace Santé Les Lavandières.

Les bienfaits d'une séance permet



#NOUVEAUX ARRIVANTS, INSCRIVEZ-VOUS !

Vous venez d'arriver dans notre commune. Permettez que l'on se présente. Une cérémonie d'accueil sera organisée le 11 mai 2019. Au programme, présentation de la commune, de ses projets, des élus ; visite guidée et verre de l'amitié. Vous pouvez vous inscrire par mail : communication@mairie-sollies-toucas.fr



TAXE DE SÉJOUR : LES MODALITÉS CHANGENT

Avec la nouvelle année, une nouveauté entre en vigueur pour tous ceux qui entrent dans le cadre de l'hébergement touristique : le calcul de la taxe de séjour a été modifié.

Solliès-Toucas est une commune classée « commune touristique ». C'est en vertu de cela que s'applique sur son territoire une taxe de séjour qui concerne les divers hébergements touristiques, à savoir un lieu de séjour ou de villégiature qui fait l'objet d'une location temporaire de vacances pour une durée allant d'une à plusieurs nuits. La recette de la taxe de séjour est destinée à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité ou les dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques de notre territoire. Elle aura rapporté au budget communal la somme de 57 220.35 € l'an dernier.

Quels changements ?

La Commune de Solliès-Toucas a institué une taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire. Cette taxe est régie par la dernière délibération datant du 13/09/2018 votée par le conseil municipal de Solliès-Toucas. Elle est fixée à un montant de 2,5% et cela concerne les hôtels de tourisme, les meublés de tourisme, les résidences de tourisme et les villages de vacances sans classement ou en attente de classement. Elle doit être collectée par personne et par nuitée.

Quelles obligations ?

En votre qualité d'hébergeur, vous êtes amené à percevoir le produit de la taxe de séjour conformément aux dispositions de cette délibération. Sans oublier la taxe additionnelle de 10% prévue par le Conseil Départemental. Et vous devez effectuer votre déclaration auprès de la Mairie de Solliès-Toucas avant le 1^{er} mars 2019. A noter qu'en l'absence, retard ou inexactitude de la déclaration prévue à l'article R.2333-56 du CGCT, le logeur encourt une amende prévue pour les contraventions de 4^{ème} classe, soit une amende pouvant atteindre 750 € par infraction.

Pour plus de renseignements :

Service des Finances : 04 94 00 41 35 ou finances@mairie-solliès-toucas.fr

L'hébergeur fait sa déclaration en Mairie avant le 1^{er} mars

Le vacancier paie auprès de l'hébergeur

L'hébergeur encaisse la taxe de séjour

La Mairie transmet au Trésor Public les titres en fin d'année

Le Trésor Public émet un avis des Sommes à payer à l'hébergeur

L'hébergeur reverse la taxe de séjour au Trésor Public



LES COMPAGNONS DE L'AIOLI : AMBASSADEURS DE SOLLIÈS-TOUCAS

Tout est parti d'une idée, en 2005. Une idée que Pierre COLONNA n'a pas eu de mal à faire partager à quelques-unes de ses connaissances et ainsi était née la Confrérie des Compagnons de l'Aïoli. « *L'ambition est simple, résume le Grand-Maître Gilbert CANOT : nous voulons partager notre culture, nos traditions provençales et notre art de vivre.* »

Et le symbole de tout cela c'est bien évidemment l'Aïoli. C'est autour de ce plat mythique de Provence que l'alchimie se fait : « *L'ail représente la force paysanne ; l'huile d'olive est le fruit de l'arbre de chez nous ; l'œuf c'est l'élevage ; les légumes représentent le potager ; l'escargot nos collines ; la morue, les moules et les coquillages la Méditerranée et enfin le plat de liège la forêt des Maures.* »

Des rencontres nombreuses

Tout au long de l'année, la trentaine de membres que compte aujourd'hui la confrérie se retrouve régulièrement pour participer à des rencontres aux quatre coins de France, là où le terroir a quelque chose à dire, à raconter, à transmettre. Bien entendu, ces rencontres ont lieu dans le Var, mais pas seulement. Au programme, il y a aussi le Pays Basque, la Bourgogne, l'Italie même.

« *C'est pour nous l'occasion de faire découvrir l'Aïoli à tous et de parler de notre ville* explique Gilbert CANOT. *Et parce que notre convivialité est unanimement reconnue et appréciée, c'est l'occasion de recevoir ensuite toutes les confréries à Solliès-Toucas à l'occasion de notre Chapitre annuel. Nous sommes en quelques sortes des ambassadeurs !* »

Une volonté : partager avec les jeunes

Cette année, cette belle réunion se tiendra le 28 avril et près de 150 personnes sont attendues. C'est la possibilité de participer à un concours d'aioli et bien entendu d'en déguster. C'est peut-être aussi l'occasion de rejoindre la confrérie qui chaque année intronise de nouveaux membres. « *Nous aimerions bien qu'il y ait des jeunes* plaisante Gilbert CANOT. *C'est aussi pour eux que l'on se bat contre la malbouffe en mettant en avant nos traditions gastronomiques !* » L'appel est lancé.

Ils ont fière allure ces compagnons et compagnonnes qui déambulent dans les rues du centre ancien lors de leur rencontre annuelle au printemps. Ils apportent avec eux leur convivialité et leur désir acharné de faire partager la richesse de notre terroir.





MAXIME HERCHY MONTRE LES MUSCLES

Passionné de sport depuis toujours, il a trouvé sa voie dans le culturisme, jusqu'à se lancer le défi de participer à des compétitions. Un beau succès qui l'a conduit à un titre de vice-champion du monde. Portrait d'un athlète tout en muscles.

Sa catégorie, c'est « Men's Physique », moins de 1,76 mètres. Son résultat, une belle médaille d'argent lors du championnat du monde qui se déroulait en Pologne à la fin du mois d'octobre 2018. « J'ai commencé les compétitions sans véritable ambition il y a 2 ans et puis j'ai accumulé les titres aux niveaux régional, national et européen, explique ce jeune athlète de 29 ans. C'est ce qui m'a ouvert les portes vers le niveau mondial mais pour cela il a fallu travailler encore plus. Ce titre, c'est le fruit d'un travail de préparation qui a duré plus d'un an avec un préparateur. »

Dans l'univers des culturistes, la préparation consiste en diverses phases. A la fois à prendre du muscle et puis ensuite entamer une phase dite de « sèche » qui dure entre 8 et 12 semaines pour éliminer un maximum de matières grasses et atteindre idéalement un taux situé entre 5% et 7%. C'est une période durant laquelle l'alimentation est très réduite et la fatigue est importante.

▲ Soigner les apparences

L'objectif visé, c'est bien entendu l'apparence physique. Mais dans cette discipline récente de « Men's Physique », créée en 2012, on demande bien entendu du volume musculaire mais rien de comparable avec ce que l'on peut voir dans le monde du bodybuilding. Lors de compétitions les membres du jury ont l'œil partout, attentifs à de nombreux détails. « Les critères sont assez larges, mais ce qui compte beaucoup c'est la prestance, la symétrie, la ligne générale qui doit être équilibrée, la taille fine et les épaules larges » explique Maxime HERCHY.

▲ Un athlète international

Cette médaille d'argent pour Maxime, c'est une belle récompense. Mais il ne visera pas forcément l'or. Avec son statut d'athlète international, il a aujourd'hui la possibilité de participer à des compétitions aux quatre coins du monde sans devoir passer par des sélections. « Mon programme en 2019, c'est de participer à 2 compétitions, en Europe et peut être aux Etats-Unis confie-t-il. » Entre temps, il poursuivra son activité de coach sportif à Rocbaron et à Solliès-Pont. Peut-être suscitera-t-il des vocations ! En tout cas, il saura expliquer que rien ne s'obtient sans efforts.



Gilets Jaunes. Ce mouvement est né suite à la politique fiscale du gouvernement, attentatoire au pouvoir d'achat. Les mairies ont mis à disposition du Public un cahier de doléances qui sera transmis à l'Etat dans le cadre d'une large concertation nationale.

Les sujets abordés, tels que l'Egalité, l'aménagement des territoires, le lien social, la fiscalité, la transition écologique, l'organisation démocratique, la citoyenneté, le pouvoir d'achat, auront-ils des réponses concrètes ?

Forte demande d'une mise en place d'un Référendum d'initiative citoyenne pour une démocratie directe et moins de démocratie participative pour une meilleure souveraineté du peuple de France. Espérons que ce débat aboutisse pour la paix sociale de notre Pays.

Ne trouvez-vous pas curieux que M. Macron fasse appel aux maires de France pour une meilleure communication alors qu'il les a méprisés au profit d'une économie centralisée au dépend de la ruralité et des collectivités territoriales ?

La Mairie s'est substituée à la fermeture de la Poste cela part d'un bon sentiment et nous avons voté favorablement cette proposition malgré notre sentiment d'abandon de ce service public par l'Etat. Le nouveau bureau ouvert en Mairie ne présente aucune règle élémentaire de sécurité pour la personne, pas de caméra pour filtrer les entrées, pas de sas de sécurité, pas de banque de protection alors que l'on y manipule des espèces. La copie est à revoir et nous ferons des propositions au prochain conseil.

Jules Gomboli, Toucas pour tous

Les années se suivent et se ressemblent à Solliès-Toucas. Et 2019 ne dérogera pas à la «règle». Des années qui ont vu notre village se transformer, se muer en une petite ville, sorte de laboratoire pour constructeurs et promoteurs de tous poils. Privés ou publics. Un vaste terrain de jeux offert par des «élus» de la République peu scrupuleux. Les nouveaux arrivants se félicitent de pouvoir s'installer dans «un joli village provençal» (du moins ce qu'il en reste) fuyant la «vraie ville» et ne se doutent pas de ce que c'était avant. Alentour, Belgentier et Solliès-Ville ont su garder une âme à quelque chose près... La Farlede et Solliès-Pont se sont développées à une vitesse quasi normale pour des villes de «plaine» de cette importance.

Parmi les anciens, certains désabusés constatent les dégâts, défauts. D'autres y ont vu une aubaine... Suivez mon regard.

En attendant, tout va bien «notre Maire» continue de soutenir le président Macron, publiquement et participe, aux frais du contribuable, à une Garden Party Élyséenne en pleine dissidence du Congrès des Maires auquel il était censé se rendre. Il se fait même applaudir pour son discours Macronien devant une assistance bé(a)te en plein conseil municipal.

Avec nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

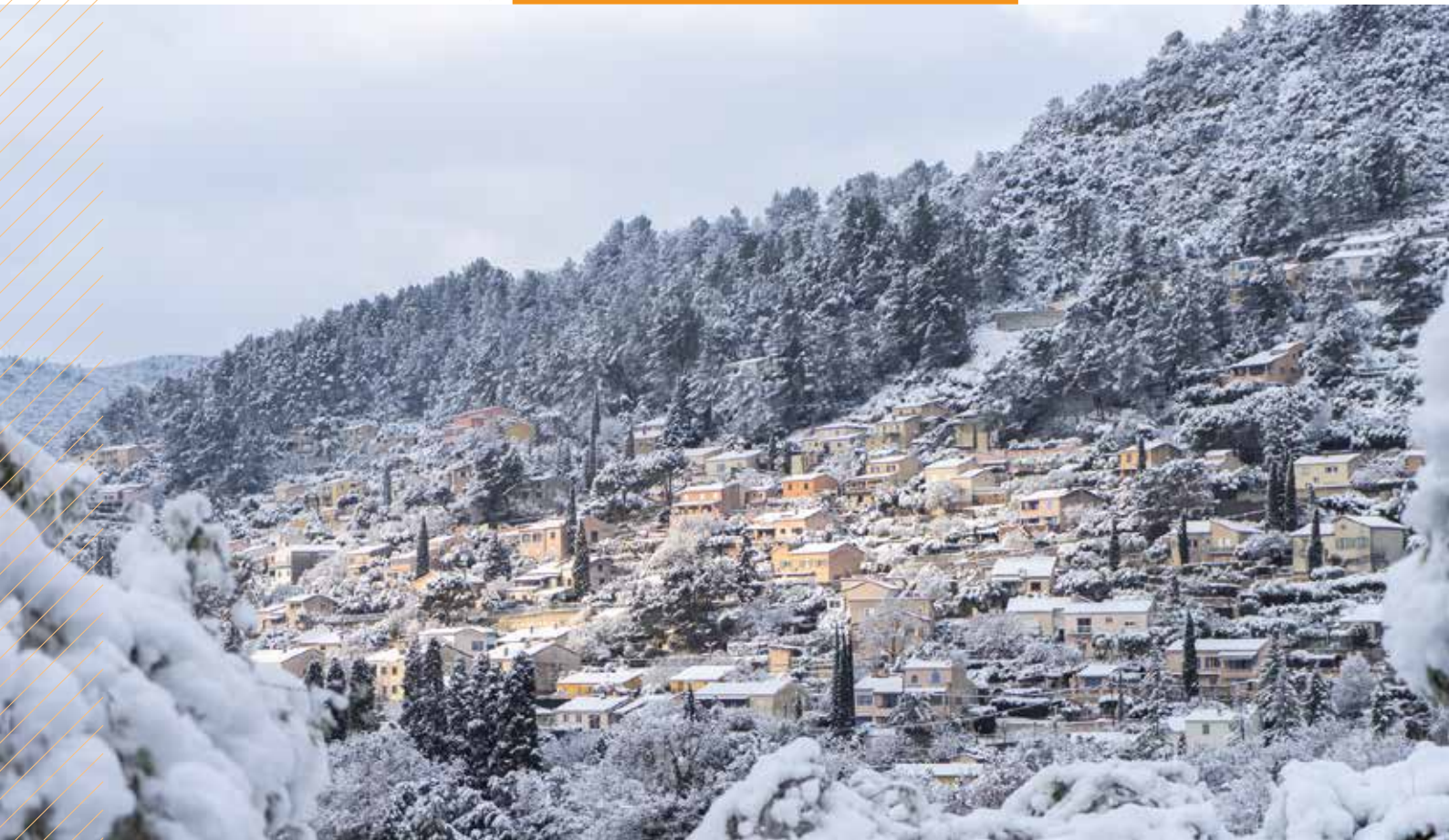
**Jérôme Lévy
Anne-Marie Cuisset**

En cette nouvelle année, le groupe majoritaire vous adresse ses meilleurs voeux. Cette année 2019 verra la concrétisation de nombreux de nos projets. Le restaurant scolaire, les logements sociaux, l'agrandissement du groupe scolaire, la maison médicale. Le nouveau PLU en vigueur couplé aux nombreuses transformations nécessaires que nous avons effectuées dans notre ville vont façonner notre environnement pour les années à

venir afin de conserver notre « art de vivre à Solliès-Toucas ». Cette année verra également la concrétisation de grands évènements culturels autour de notre patrimoine que vous découvrirez dans les mois à venir. La densité des projets à mener fera que l'équipe majoritaire sera à pied d'oeuvre pour finaliser le programme pour lequel vous nous avez accordé votre confiance.

Bonne année à tous.

Le groupe majoritaire



#COUP DE CHAPEAU À LA BOULANGERIE DU CENTRE « LA MAISON DE FLORETTE»

Pour les fêtes, ce sont les monuments de la commune qui sont mis en valeur cette année.

